Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2011) **Heft:** 1912

Artikel: Les enseignants vaudois à l'heure des réformes

Autor: Forster, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les enseignants vaudois à l'heure des réformes

Invitée: Simone Forster • 21 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17504

Françoise Gavillet-Mentha analyse, dans un livre, l'impact des réformes et de l'évolution sociale et sur la vie et le travail des enseignants du secondaire obligatoire

L'école devient l'objet de débats enfiévrés. Qu'il s'agisse de ses structures, de ses méthodes, de ses plans d'études, tout est sujet à controverses. La confiance qu'on lui témoignait jadis s'érode, rongée par les doutes sur sa véritable vocation et sur sa légitimité démocratique. Les enseignants ne se font guère entendre dans ces tumultes; ils sont sur la réserve. Françoise Gavillet-Mentha a décidé de leur donner la parole et d'enquêter sur la manière dont ils vivent ces changements (Un métier désenchanté. Parcours d'enseignants secondaires 13, 2011, Editions Antipodes).

Pour cela, il fallait du recul. C'est pourquoi elle a opté pour une cohorte qui a traversé l'ère des grandes réformes du collège, c'est-à-dire le premier cycle secondaire dans le canton de Vaud. Elle a conduit des entretiens approfondis avec neuf enseignants et enseignantes qui ont commencé à travailler dans les années 1970.

Une succession de réformes

Les personnes interrogées ont fait des études universitaires et appartiennent à cette génération dite dorée qui a grandi durant les années fastes où l'économie était en pleine croissance. Toutefois, dès les années 1970, avec le premier choc pétrolier (1973), les choses se gâtent et la parenthèse des *«Trente Glorieuses»* se referme. On pénètre alors dans une période d'incertitudes qui se traduit aussi par une perte de confiance dans l'école et dans sa capacité de promouvoir une véritable égalité des chances.

Dès lors les réformes se succèdent. Elles vont changer radicalement les conditions de travail des enseignants et enseignantes. En 1986, les traditionnels examens de 5e année qui décidaient d'une entrée ou non au collège sont supprimés. Tous les élèves de ce degré pénètrent désormais dans l'enseignement secondaire. Les classes perdent donc de leur homogénéité et le corps enseignant se trouve investi d'une mission d'orientation.

Quelque dix ans plus tard, en 1997, les diverses sections (latine, scientifique, économique, moderne) de la filière qui conduit au lycée (gymnase dans le canton de Vaud, collège dans celui de Genève) sont supprimées et les classes deviennent encore plus hétérogènes.

Enfin, dès 1990, dans le sillage d'une certaine libéralisation de la formation, les établissements gagnent en autonomie et sont considérés comme des petites entreprises éducatives. Les directeurs et directrices deviennent en quelque sorte des managers chargés de promouvoir une meilleure qualité des prestations. Il s'agit avant tout de s'assurer de la rentabilité des investissements consentis.

Une génération bousculée

Les enseignants n'ont, en général, guère apprécié ces changements. Ils s'en sont toutefois accommodés et ont fait de leur mieux. Pour eux, ce qui compte avant tout c'est la classe et la qualité des relations qu'ils y entretiennent avec les élèves. Ces relations, soulignent-ils, sont à la fois individuelles et collectives. C'est là toute la difficulté du métier. Il faut s'adapter aux variations de la chimie des classes tout en restant attentif à la personnalité de chaque élève.

Cette exigence professionnelle est soulignée par toutes les personnes interrogées. Celles-ci relèvent aussi que depuis quelque quinze ans, cette double tâche devient de plus en plus complexe et requiert de nouvelles compétences éducatives. Il ne s'agit plus seulement d'instruire, de jouer ce rôle de «passeur culturel» tant prisé des enseignants mais aussi d'éduquer, de faire apprendre les codes sociaux à certains élèves déboussolés. Cette fonction prend de l'ampleur et se heurte souvent à la désinvolture de certains parents qui ne respectent guère les règles d'usage et n'hésitent pas, par exemple, à faire manquer l'école à leurs enfants pour des motifs souvent futiles.

Cette évolution pèse sur certains enseignants qui regrettent le temps de la sélection précoce et de l'autorité incontestée. Elle en stimule d'autres, qui déclarent que le fait de devoir gagner le respect des élèves les incite à innover et à renouveler leurs pédagogies. Les relations qui se tissent ensuite sont plus riches et plus satisfaisantes qu'elles ne l'étaient lorsque l'autorité du maître allait de soi.

Il est clair que la concurrence des nouvelles technologies rend l'enseignement traditionnel plus difficile. Les enseignants ne sont plus une des sources privilégiées du savoir. Loin s'en faut. Finalement, la conjugaison de ces divers phénomènes qui affectent le statut de l'école conduit à une dévalorisation, à une perte de prestige du métier d'enseigner. C'est sans doute ce que les enseignants interrogés ressentent le plus

douloureusement.

Un regard sociologique

Le grand mérite de l'ouvrage de Françoise Gavillet-Mentha est sans aucun doute son regard sociologique et son souci d'inscrire l'évolution de l'école et du métier d'enseignant dans l'histoire sociale. Elle ne cède pas à la facilité de la simple description d'une «génération désenchantée» qui voit ses idéaux s'effriter mais qui résiste et s'accroche à la vision de sa mission: celle d'une transmission réussie de connaissances et du «partage d'œuvres culturelles» qu'elle juge importante.

Elle montre que l'école, comme tout autre service public, vit à l'heure de la libéralisation. Elle est de plus en plus soumise aux lois du marché et de la concurrence. Il lui faut désormais arriver à une meilleure qualité, à une meilleure efficacité tout en poursuivant une politique affirmée d'égalité des chances. C'est là que le bât blesse, car l'école – et les recherches le montrent – ne parvient pas à corriger les inégalités sociales.

A cet égard, Françoise Gavillet-Mentha relève l'ambiguïté de la mission du collège: obéir au souci d'une société démocratique en intégrant tous les élèves, et répondre aux besoins du marché du travail en les sélectionnant rapidement, dès les premiers degrés de ce cycle secondaire. Une gageure en un mot et c'est sans doute le mot qui résume le mieux tout ce qu'on attend aujourd'hui de l'école.

Asile: Berne veut enclencher le turbo

Albert Tille • 16 mai 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/17491

Les services de Simonetta Sommaruga proposent une démarche ambitieuse, complexe, délicate. Présentation

Les procédures d'asile sont interminables. Sur demande d'une commission parlementaire, les services de Simonetta Sommaruga proposent ¹⁴ des mesures draconiennes pour accélérer le mouvement. La volonté d'abréger les procédures ne date pas d'hier. A commencer par Arnold Koller en 1989, quatre responsables du département fédéral de justice et police s'y sont attelés sans véritable succès.

Les statistiques sont éloquentes. Une procédure ordinaire dure en moyenne 230 jours. Un recours au Tribunal administratif fédéral 524 jours. A cela s'ajoute le délai pour exécuter un éventuel renvoi. La durée varie fortement en fonction du pays d'origine du requérant débouté. Ainsi, cas extrême, le document de voyage nécessaire à un retour en République démocratique du Congo nécessite 440 jours d'attente. Ajoutons, pour dresser un tableau réaliste de la situation, que la moitié des requérants déboutés ne sont pas refoulés légalement parce qu'ils disparaissent dans la clandestinité.

Le rapport à l'adresse du
Parlement ne cache pas qu'une
réforme profonde à court terme
n'est pas possible. Dans un
premier temps, il faudra
procéder à des correctifs en
conservant les structures
existantes. Le changement décisif
interviendra plus tard.

Il bouleversera les tâches respectives de la Confédération et des cantons. Actuellement, l'enregistrement et le début de l'examen des demandes d'asile s'effectuent dans l'un des cinq centres fédéraux situés aux frontières de la Suisse. Après quelques semaines, les requérants sont transférés dans